

Le pays du Saulnois

■ INTERCOMMUNALITÉ

saulnois

Des zones désertées à la communauté de communes

La dernière réunion plénière de la communauté de communes du Saulnois, à Château-Salins, s'est une fois de plus tenue devant une assistance très réduite. Des dossiers sur les zones d'activités étaient au programme.

C'était encore la grande désertion, mardi soir à Château-Salins, où la communauté de communes du Saulnois (CCS) se réunissait en séance plénière. À quatre mois des prochaines municipales, ils n'étaient guère que 70 délégués à avoir fait le déplacement. C'est encore moins que dix jours plus tôt, lors du précédent rassemblement qui, faute de combattants, a débouché sur cette seconde réunion. Certes, l'ordre du jour technique n'avait rien de très ragoûtant. Les zones d'activités de la CCS étaient mises au vote de la maire assemblée. Et, au milieu des points administratifs et comptables qui ont presque tous emporté l'unanimité, quelques autres ont suscité un peu plus de débats, toutefois très courts.

Ce fut le cas de la future zone de la Sablonnière entre Dieuze et Val-de-Bride, dont les 60 hectares sont subventionnés par le contrat de compensation au départ du 13^e RDP. Pour l'ins-

tant, on n'en est qu'à la période des études de faisabilité. Celle-ci a été actée pour un montant de 18 600 € et portera sur 24 premiers hectares. L'extension de 6 hectares de celle de Delme, quant à elle, en coûtera 12 900 €.

Si la seconde n'a donné lieu à aucun débat, il en fut tout autrement de celle de Dieuze qu'a défendue Paul Benoist, président de la commission économique de la CCS. Face à lui, le maire de Chicourt, Alain Leclech : « Avec l'usine d'eau de Dieuze qui n'avance pas, ça ne nous incite pas à rajouter une nouvelle zone », lui a lancé le premier magistrat. Paul Benoist de donner quelques nouvelles encourageantes de ce dossier qui, selon ses propres termes, « existe toujours. » D'autres objections, quant à la perte de terrains agricoles pour la création de zones d'activités, ont également été soulevées ; ainsi que le montant des « capitaux publics qui ont déjà été engloutis dans ce dossier » de Dieuze



Ces dernières semaines, les rangs de la communauté de communes ont été de plus en plus clairsemés. Ce fut aussi le cas de la réunion de mardi à Château-Salins. Photo RL.

(dixit le délégué de Liocourt, Christophe Vautrin), lesquels

ont été estimés par Paul Benoist à deux millions d'euros environ.

l'extension de la zone de Morville-lès-Vic.

D'un point à l'autre...

- Une voiture d'occasion pour les missions de l'ambassadrice du tri a été achetée pour 4 850 €.

- La somme de 12 907 € a été provisionnée pour pallier les impayés de loyers d'une des sociétés utilisant un bâtiment intercommunal.

- La Cour des comptes a été saisie voilà plusieurs mois pour étudier les finances de la CCS. Son bilan devrait être rendu public courant janvier.

- Un nouveau contrat de concession a été entériné pour le service public de développe-

ment du réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique.

- Pour les professionnels, un nouveau barème de tarifs a été arrêté pour les déchetteries du Saulnois : 12 € le mètre cube de bois, 4,50 € le mètre cube de déchets verts, 8 € le mètre cube de gravats et 8,50 € le mètre cube de tout-venant.

- La somme de 27 037 € de factures de déchets ménagers a été admise en non-valeur. C'est le total des factures de déchets que la CCS n'est pas parvenue à recouvrer pour une période allant de 2000 à 2013.

Nouvelles rassurantes de Burthecourt

Autant de commentaires qui n'ont pas empêché tous ces points d'être entérinés à une très large majorité. Au chapitre des zones d'activités, il a également été décidé la cession du bâtiment intercommunal qu'occupe actuellement à Delme la société API qui fournit les repas des multi-accueils du Saulnois. La firme devra tout de même déboursier 2 346 € pendant 180 mois, soit 422 357 €, avant de posséder ses murs. La somme de 29 276 € a également été débloquée pour

Enfin, s'agissant des possessions immobilières, le président de la commission emploi, social et habitat, Bernard Krier, a donné des nouvelles du domaine de Burthecourt, dont la CCS aimerait céder définitivement la propriété à un pool d'investisseurs souhaitant en faire un espace de loisirs. Il a annoncé que le dossier suivait son cours, et que les études d'impact environnemental ont révélé la présence de quelques espèces animales et végétales exceptionnelles, ce qui ne devrait toutefois pas troubler la cession des bâtiments.